

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2017
--

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 4 juillet 2017

Étaient présents : MM Hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Genty Robert, Spir Véronique, Villafafila Annick, Roy Stéphane, Didier Courtois, Nicolas Mohamed, Céline Leroy, Martine Bourdel, François Gabrion, Caroline Ménager (arrivée à 18h45)

Étaient absents excusés :

Eric Couadier qui a donné procuration à Céline Leroy

Anaïs Perdereau qui a donné procuration à Martine Bourdel

Était absent : Yoan BEAUR

Secrétaire de séance : Chantal Bureau

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

PROJET DE TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
--

Bertrand Hauchecorne informe qu'il est proposé aux communes membres d'avoir une réflexion sur le projet de transfert de trois compétences afin de permettre à la Communauté de Communes de continuer à bénéficier de la DGF bonifiée évaluée à plus de 400 000 € par an :

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1^{er} janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

Les membres du conseil municipal s'inquiètent sur les décisions qui pourraient être prises sur des projets concernant la commune, alors que Mareau n'est pas représentée sur la majorité des réunions.

Bertrand Hauchecorne indique que le conseil sera consulté après le 14 septembre, date à laquelle la Communauté de Communes se réunira.

Afin de mieux appréhender ce dossier, les projets de convention seront envoyés aux membres du conseil.

2017-034	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERMEDE
-----------------	--

Didier Courtois propose au conseil de changer le règlement Intermède.

En effet, il souhaiterait assouplir les modalités de présence aux temps d'activité périscolaire. Une dérogation serait accordée aux enfants inscrits à une activité sportives ou culturelles pendant les créneaux « intermède ».

Les membres du conseil craignent des débordements. Il est donc convenu, que le règlement est modifié comme suit :

« Il sera cependant toléré l'absence d'un enfant - à l'appui d'un justificatif d'inscription à une activité sportive ou culturelle - pour un jour donné et ce, toujours le même jour de la semaine par période, et si besoin renouvelé à chaque période »

Par exemple : absence tous les lundis de la 1^{ère} période

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

2017-035	TARIFS PERISCOLAIRES
-----------------	-----------------------------

Bertrand Hauchecorne propose une hausse de 1 %, compte tenu du niveau de l'inflation constaté en 2016 qui se situe aux alentours de 1 %.

Année scolaire 2017/2018

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Du 4 septembre 2017 au 7 juillet 2018

	QUOTIENT CAF	CANTINE	PANIER REPAS	GARDERIE	
				Matin et Soir	Matin ou Soir
TARIF 1	<198 €	1.18 €	0.80 €	1.15 €	0.77 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.31 €	0.89 €	1.26 €	0.85 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1.42 €	0.97 €	1.38 €	0.93 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1.55 €	1.05 €	1.49 €	1.01 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1.67 €	1.13 €	1.62 €	1.07 €
TARIF 6	466 € à 532 €	1.78 €	1.21 €	1.73 €	1.15 €
TARIF 7	533 € à 599 €	1.91 €	1.30 €	1.86 €	1.23 €
TARIF 8	600 € à 666 €	2.02 €	1.37 €	1.97 €	1.30 €
TARIF 9	667 € à 733 €	2.14 €	1.46 €	2.08 €	1.35 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2.25 €	1.53 €	2.19 €	1.46 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	2.37 €	1.61 €	2.30 €	1.55 €
TARIF 12	1001 € à 1200 €	2.98 €	2.03 €	2.89 €	1.93 €
TARIF 13	> 1201 € + EXT	3.58 €	2.43 €	3.46 €	2.30 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

	QUOTIENT CAF	1/2 JOURNEE
TARIF 1	<198 €	1.45 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.94 €
TARIF 3	265 € à 331 €	2.50 €
TARIF 4	332 € à 398 €	3.05 €
TARIF 5	399 € à 465 €	3.74 €
TARIF 6	466 € à 532 €	4.37 €
TARIF 7	533 € à 599 €	5.06 €
TARIF 8	600 € à 666 €	5.90 €
TARIF 9	667 € à 733 €	6.66 €
TARIF 10	734 € à 800 €	7.27 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	7.88 €
TARIF 12	>1001 €	8.48 €

PENALITES 2017	PENALITES CANTINE	PENALITES CDL	PENALITES GARDERIE
		CDL	GARDERIE
TARIF 1	2.36 €	1.45 €	2.30 €
TARIF 2	2.63 €	1.94 €	2.53 €
TARIF 3	2.85 €	2.50 €	2.77 €
TARIF 4	3.09 €	3.05 €	2.99 €
TARIF 5	3.33 €	3.74 €	3.23 €
TARIF 6	3.56 €	4.37 €	3.45 €
TARIF 7	3.82 €	5.06 €	3.72 €
TARIF 8	4.04 €	5.90 €	3.94 €
TARIF 9	4.28 €	6.66 €	4.16 €
TARIF 10	4.50 €	7.27 €	4.38 €
TARIF 11	4.50 €	7.88 €	4.61 €
TARIF 12	4.75 €	8.48 €	5.78 €
TARIF 13	7.15 €		6.93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2017.

REFLEXION SUR L'ORGANISATION DE LA REUNION PUBLIQUE DU 7 OCTOBRE 2017
--

Bertrand Hauchecorne rappelle les lignes directrices de la réunion publique du 7 octobre 2017.

Elle se déroulera de 9 heures à 12 heures 30. Trois tables rondes seront organisées auxquelles participeront tous les habitants de Mareau qui le souhaitent. L'une discutera du budget et des économies à faire, la seconde aura pour objet les différents projets de la commune et la troisième laissera place à toutes les idées. Un animateur, non élu, animera chaque table ronde.

Il propose qu'un document d'information soit distribué aux administrés en amont et souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour sa conception.

Se sont proposés : Robert Genty, Stéphane Roy, Didier Courtois, Chantal Bureau, Martine Bourdel et Bertrand Hauchecorne.

Une discussion est ouverte sur l'évolution des rythmes scolaires, et des Temps d'Activités Périscolaires. Nicolas Mohamed fait remarquer que les avis qu'il entend sont partagés (durée de la journée pour un enfant ...). Bertrand Hauchecorne indique qu'une réunion de concertation sera effectuée ainsi qu'un questionnaire auprès des parents d'élèves. Martine Bourdel propose que des spécialistes sur la petite enfance y soient conviés.

POINT SUR LA FUTURE FOURRIERE DEPARTEMENTALE

Robert Genty rend compte de la réunion de mise en place du syndicat chargé de gérer la nouvelle fourrière départementale. Le bureau a été constitué et élu, et comprend Robert Genty.

La commune de Fay aux Loges a proposé que le bâtiment soit installé sur son territoire. Le coût de la construction est estimé à 600 000 €.

Une participation par habitant sera demandée auprès des communes adhérentes.

2017-036**POINT SUR LE SCOT**

Bertrand Hauchecorne explique que suite à la nouvelle organisation territoriale, les communes de Mareau, Dry, Cléry et Mézières sont désormais incluses dans le PETR Loire-Beauce et donc dans son périmètre de SCOT. De même les communes des communautés de communes Val de Sully et des Loges sont dans celui du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. La communauté de communes des Portes de Sologne reste donc isolée. Elle peut effectuer son SCOT seule et donc la compétence SCOT du pays Sologne Val Sud n'a plus lieu d'être.

Aussi le comité syndical du Pays Sologne Val Sud, réuni le mercredi 5 juillet 2017 a délibéré pour abandonner la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale ».

Le conseil municipal est invité à délibérer pour approuver la modification des statuts du Pays Sologne.

Vu les statuts du syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2016,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016,

Vu la création des nouvelles communautés de communes au 1er janvier 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Loire Beauce en date du jeudi 9 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Loges pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du lundi 13 mars 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sully pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte porté par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du mardi 14 mars 2017,

Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (En remplacement du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire) en date du 21 avril 2017

Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Loire Beauce (en remplacement du Pays Loire Beauce) en date du 12 mai 2017,

Vu l'article L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT sur la modification des statuts d'un syndicat mixte,

Vu la délibération n° 17-08 en date du 5 juillet 2017 du Pays Sologne Val Sud portant sur l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCoT » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT) » par le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

2017-037**MAINTENANCE PANNEAU LUMINEUX**

Chantal Bureau informe qu'il faut signer un contrat de maintenance pour le panneau lumineux (la 1^{ère} année il était garanti). Le montant est de 1 100 € ht pour un an. Le contrat comprend (entre autres) :

- Le maintien en bon état de fonctionnement du logiciel
- Le déplacement illimité des techniciens
- La totalité des pièces et la main d'œuvre
- Le contrôle et si besoin, le changement des cartes d'affichage électronique....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis du contrat de maintenance auprès de Lumiplan pour un montant de 1 100 € ht.

QUESTIONS DIVERSES

Didier Courtois

- Fait le point sur les effectifs de la rentrée scolaire :
 - o Petite section maternelle : 17 enfants
 - o Moyenne section maternelle : 21 enfants
 - o Grande section maternelle : 22 enfants
 - o CP : 19 enfants
 - o CE1 : 21 enfants
 - o CE2 : 25 enfants
 - o CM1 : 15 enfants
 - o CM2 : 14 enfants
- Il fait part également d'un courrier des instituteurs qui souhaitent organiser une classe découverte cirque pour l'année 2017/2018. Le cout est de 80 € par enfant, 65 enfants sont concernés soit un total de 5 200 € auquel s'ajoute 1 935 € de frais de transport. Le conseil donne un avis favorable (abstention de Véronique Spir) sur le projet et délibèrera lors du prochain conseil sur la participation de la commune
- Rythmes scolaires : Floriane intégrera l'équipe de la fraternelle pour les créneaux. Mesdames Chapuis & Babillote interviendront dans le cadre d'un créneau

Bertrand Hauchecorne

- Informe qu'il a rencontré avec Didier Courtois, des responsables de la mairie de Cléry, afin de revoir les montants demandés lors des dérogations scolaires. Il a proposé 600 € pour un élève de l'école maternelle et 400 € pour un élève en élémentaire. Il n'a pas eu encore de réponse du conseil de Cléry.
- Observatoire sur la Loire : il est opportun de valider le projet le plus rapidement auprès du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne. La fiche projet leader est transmise à Chantal Bureau, Stéphane Roy, Véronique Spir et Robert Genty

Robert Genty

- Informe qu'une partie de la voirie du lotissement sera goudronnée à compter du 18 juillet

Chantal Bureau

- Sur le bulletin de septembre apparaîtra une manifestation Biomareau organisée par LNE du 27 au 30 septembre.
- Informe que le panneau indiquant la maison des associations a été très endommagé. Le devis s'élève à 662 €. Voir avec notre cabinet d'assurance les modalités pour une prise en charge

PROCHAIN CONSEIL

Lundi 11 septembre à 18h30

Mardi 10 octobre à 18h30

Mercredi 8 novembre à 18h30

Jeudi 7 décembre à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
B. HAUCHECORNE		C. LEROY	
D. COURTOIS		C. MENAGER	
R. GENTY		N. MOHAMED	
C. BUREAU		A. PERDEREAU	Absente excusée a donné procuration à Martine Bourdel
Y. BEAUR	absent	S. ROY	
M. BOURDEL		V. SPIR	
E. COUADIER	Absent excusé a donné procuration à Céline Leroy	A. VILLAFAMILA	
F. GABRION			